

REVUE UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

RUDH

30 avril 1990

Vol. 2 N° 4

ISSN 0937-714X

Pages 141-184

- 1. DOCTRINE** **Marc BOSSUYT, Anvers**
La Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant 141
- 2. JURISPRUDENCE**
Cour européenne des droits de l'homme, Strasbourg
- 28. III. 90 – L'interdiction de retransmettre par câble en Suisse des émissions radiodiffusées à partir de l'Italie n'enfreint pas la liberté de la presse / Affaire Groppera Radio 144
- Opinions séparées 154
- 28. III. 90 – Durée excessive d'une procédure pénale / Affaire B. c. Autriche 158
- 24. IV. 90 – Manque de clarté du droit français, écrit et non écrit, dans le domaine des écoutes téléphoniques / Affaire *Kruslin* 164
- 24. IV. 90 – Manque de clarté du droit français, écrit et non écrit, dans le domaine des écoutes téléphoniques / Affaire *Huvig* 172
- 3. DOCUMENTATION**
Unesco, Paris
- 27/30. XI. 89 – Nouvelles réflexions sur le concept des droits des peuples / Rapport final et recommandations de la réunion internationale d'experts à Paris 176
- Institut Cassin, Strasbourg**
- 6. IV. 90 – Remaniement à l'Institut international des droits de l'homme à Strasbourg 183
- 4. AFFAIRES PENDANTES**
Commission européenne des droits de l'homme, Strasbourg
- 7. XII. 89 – Requête du Chilien Hector Cruz Varas et de sa famille contre la Suède déclarée recevable / Exécution de l'arrêté d'expulsion malgré l'indication opposée du Président de la Commission 183



Editions N. P. Engel

· Kehl

· Strasbourg

· Arlington, Va.